



Séance du : 3 DECEMBRE 2022
Lieu : MAIRIE
Heure : 8 heures 30
Convocation : 28/11/2022
Affichage : 28/11/2022
Ouverture de séance : 8 heures 30

COMPTE RENDU DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
3 DECEMBRE 2022
Affiché le 5 DECEMBRE 2022
Publié le 05/12/2022

PRESENTS 13	VIVONI AP - MONTI MJ - VECCHIONI G - GUELFY P - DAMIANI M - GAZZINI JL - GRAZIANI MH - RAFFALLI M - CICOLLI V - DALL'OMO JM - VILLORESI R - CLEMENCEAU A - BURCHI L
ABSENTS 1	PAOLI K
POUVOIRS 1	SCAGLIA V à CICCOLI V
SECRETAIRE	RAFFALLI M

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la séance du 15 octobre 2022
- Déclassement du CPI
- Location du rez-de-jardin de la maison d'accueil
- Signature du bail emphytéotique avec Monsieur CECCHETTI au premier janvier
- Signature d'un bail emphytéotique avec la société BRANDIZI, 17 ha inconstructibles
- Plan de financement Projet U Renaghju avec demande de subventions ETAT et CdC
- Décisions modificatives
- Institution de la procédure d'enregistrement des locations de meublés de tourisme
- Acceptation de dons

DECISIONS

N°	DELIBERATIONS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
2022 03 12 01	ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15 OCTOBRE 2022	14	14	0	0	0
2022 03 12 02	SIGNATURE BAIL	14	12	0	2	0
2022 03 12 03	SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE LA SOCIETE CONSTRUCTION DU CAP	14	12	2	0	0
2022 03 12 04	SIGNATURE D'UN AVENANT DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE LA SOCIETE NOUVELLE DE MATERIELS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU CAP	14	12	0	2	0
2022 03 12 05	PLAN DE FINANCEMENT DEMANDE DE SUBVENTIONS	14	12	0	2	0
2022 03 12 06	DÉLIBÉRATION PORTANT INSTITUTION DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DES LOCATIONS DE MEUBLÉS DE TOURISME DANS LA COMMUNE DE SISCO	14	14	0	0	0
2022 03 12 07	ACCEPTATIONS DE DONS	14	14	0	0	0
2022 03 12 08	ACQUISITION DU DOMAINE SANTA CATALINA	14	12	0	2	0
2022 15 10 09	DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET PRINCIPAL M 14	14	14	0	0	0
2022 15 10 10	DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET PRINCIPAL M 49	14	14	0	0	0
2022 15 10 11	DECLASSEMENTS DU DOMAINE PUBLIC ET INTEGRATION AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE	14	11	0	0	3

POINT DU MAIRE

A partir du 1^{er} janvier Monsieur le Maire au vu de la situation, remettra en place des réunions de la majorité auquel sera associé Raphaël VILLORESI en tant qu'indépendant.

Des réunions de travail avec l'ensemble des conseillers seront organisées pour le PLU, les impôts et le budget

Le Maire rappelle que transmettre les délibérations avant le conseil municipal n'est pas une obligation, elles peuvent être lues le jour même de la séance, il transmettra tout de même les projets de délibérations la veille du conseil.

Le maire regrette d'avoir dû prendre cette décision mais il y a été contraint au vu des publications relayées sur les réseaux.

Monsieur VECCHIONI, regrette cette situation et explique qu'être montré systématiquement du doigt ne facilite pas les relations

Madame BURCHI pense que c'est une mauvaise interprétation des publications

Le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite prendre la parole et apporter des remarques
Personne n'a souhaité prendre la parole

PV DE REUNION

Approuvé à l'unanimité

LOCATION REZ DE JARDIN SANT'ANTONE

Signature d'un bail local sis sous la salle de la maison d'accueil de personnes âgées à compter du 1^{er} janvier, les travaux seront à la charge du locataire.

Deux abstentions

BAIL CONSTRUCTION DU CAP

Le Maire propose la signature d'un bail de 17 hectares, le projet de bail n'a pas été donné car le Maire a demandé qu'il soit corrigé conformément à la délibération. Le Maire donne lecture de la délibération. Dans le bail sera stipulé que la commune se réserve le droit de reprendre 3 à 5 hectares pour l'aménagement d'une zone artisanale. La commune gardera la jouissance de la maison située sur ce terrain

Monsieur CLEMENCEAU regrette que ces hectares soient perdus pour le pâturage et fait acter son inquiétude

Le bail sera lu par notre avocat.

BAIL CECCHETTI

Monsieur CECCHETTI a racheté le bail pour la société SNMCC. Il a épongé les dettes de l'ancien bail. Avenant de bail à construction

PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION U RENAGHJU

Le Maire présente le plan de financement pour le projet U RENAGHJU. Ce plan ne comprend pas l'aménagement du rond-point de la marine

Le maire explique l'importance de débiter le projet rapidement et de présenter le budget du projet rapidement quant aux subventions et plus particulièrement dans le cadre du CRTE

Le Maire explique que notre emprunt est signé jusqu'en 2024 et que si nous ne tirons pas de l'argent, l'emprunt deviendra caduc. Il faudra alors recommencer avec les nouveaux taux qui sont augmentation. A cet effet monsieur le Maire a rencontré le Directeur National de La banque des territoires. Il a été convenu que l'argent pouvait être tiré pour des études donc pour le concours d'architecte, mais les intérêts de 2023 ne seront remboursés qu'à partir du moment où le projet créera des recettes

Madame GRAZIANI présente le déroulement du concours d'architecte :

1^{er} jury pour étudier les candidatures

Trois candidats vont être retenus et présenteront leurs projets (esquisses) en se conformant au programme défini

Une réunion est prévue avec les riverains. Madame BURCHI regrette que l'ensemble de la population ne soit pas consulté. Madame GRAZIANI considère que c'est prématuré car il n'y a rien de concret à présenter que cela serait plus judicieux au moment des esquisses.

Deux abstentions

LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DES LOCATIONS DE MEUBLÉS DE TOURISME DANS LA COMMUNE DE SISCO

Cette délibération vient en complément de celle précédemment prise instaurant l'obligation d'enregistrement des meublés de tourisme

ACCEPTATION DE DONS

755 euros de dons pour la participation à la foire

Pour la prochaine foire il serait bon de créer un comité et de ne pas laisser un seul conseiller avoir en charge cette organisation.

ACQUISITION DU DOMAINE SANTA CATALINA

Monsieur le Maire rappelle trois points concernant cette acquisition :

- Trois parcelles ont été omises
- La statue de Santa Catalina aurait pu être démontée
- La solvabilité de la commune a été remise en cause auprès du juge et de l'AGRASC.

Le juge a donc décidé que seule la commune de SISCO pourra acheter la totalité du domaine, il n'y aura pas d'appel d'offres, la vente se fera de gré à gré.

Les 24 000 euros pour les trois parcelles, seront donc englobés dans le montant total du domaine.

Le prix total est de 1 670 000 € plus 24 000 € soit 1 694 000 €

MAISON PADOVANI

Madame GRAZIANI informe qu'un rendez-vous est prévu entre la commune, l'ARS et l'UMCS pour voir faisabilité du projet, les conditions, la forme, les possibilités, savoir comment se positionner sur le créneau.

DECISION MODIFICATIVES

Madame MONTI présente les décisions modificatives

TRAVAUX

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de regarder dans son secteur les travaux qu'il y a lieu de faire

Un point est fait sur les travaux à venir : mur de Ficaghja, branchement eau à Teghje, éventuellement l'installation du marché sur le terrain de la marine avec l'aménagement et les autorisations, canalisation eau Assalaccia, lavoir Crosciano, pont de Puraghja

ECOLE

Tous les transports de sorties scolaires ne sont plus financés en totalité par la collectivité

Monsieur VILLORESI suggère que la commune augmente le budget du transport des enfants. Il a été demandé à l'équipe pédagogique de présenter un budget

Monsieur le Maire rappelle que nous ne devons pas oublier le projet du Spaziu qui va être délocaliser sur le site de l'école.

DECLASSEMENTS DU DOMAINE PUBLIC ET INTEGRATION AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire demande à Monsieur VILLORESI de quitter la séance car il est partie prenante dans la décision à venir.

Monsieur le Maire explique que le notaire demande le déclassement du domaine public pour le passé dans le domaine privé communal afin de conclure la vente de l'ancien CPI déjà approuvé en 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance